

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Projet de prise en location de locaux dans l'ensemble immobilier "le Longchamps"
situé 250 Bd Mireille Lauze Marseille 13010 destinés au relogement de la Maison
Départementale de la Solidarité (MDS) Romain Rolland.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les services de la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) Romain Rolland sont aujourd'hui les seuls occupants de locaux loués dans un immeuble situé 343 Bd Romain Rolland, 13009 Marseille. Les propriétaires dudit immeuble, envisageant de vendre ce bâtiment libre de toute occupation, ont informé le Département qu'ils avaient décidé de mettre un terme au contrat de location du Département.

De ce fait, pour reloger les services, des recherches de locaux sont intervenues : une proposition de location a retenu l'attention de la collectivité. Il s'agit de surfaces à usage de bureaux dans un ensemble immobilier dénommé "Le Longchamps", situé 250 Bd Mireille Lauze à 13010 Marseille.

Ces locaux peuvent accueillir également, outre les services de la MDS, ceux du Pôle d'Insertion des 4, 8, 9, 10, 11 et 12^{ème} arrondissements, actuellement installés dans un bâtiment exigu et inadapté.

Les espaces proposés totalisent une superficie de 2 803 m² et se développent sur 4 niveaux, sur 2 bâtiments accolés. La MDS occuperait, pour sa part, une surface de 2 205 m² et le Pôle d'Insertion une surface de 598 m². Les locaux sont actuellement en cours de rénovation et seront livrés dans un état neuf, cloisonnés, climatisés et câblés.

Des emplacements de stationnement extérieurs, au minimum 16, et en sous-sol, au minimum, 47, sont aussi proposés à la location.

A ce stade, le rapport ne présente aucune incidence budgétaire.

Cette solution constitue une opportunité de relogement de deux services du champ social dans des conditions de travail optimales.

Il est donc proposé de valider le principe de la prise en location de ces biens dont les modalités juridiques et financières seront examinées lors d'une prochaine Commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL